

AGIR CONTRE LE TERRORISME

Par Jean-Pierre SUEUR

- ▶ Sénateur socialiste du Loiret
- ▶ Vice-président de la commission des Lois du Sénat
- ▶ Rapporteur de la commission d'enquête du Sénat sur l'organisation et les moyens de la lutte contre les réseaux djihadistes en France et en Europe



Les attentats qui ont eu lieu en France les 7, 8 et 9 janvier ont suscité de la part du Gouvernement des réactions fortes et rapides. Celles-ci étaient indispensables. Elles ont été largement approuvées par les Français. Les nouveaux attentats qui ont eu lieu au moment où j'écris ces lignes, au Danemark, montrent que la menace est toujours là, partout en Europe. La vigilance ne doit pas cesser. Je suis persuadé que chacun le comprend.

Les premières mesures prises en France se sont traduites par le renforcement du plan Vigipirate et l'accroissement immédiat des moyens de surveillance avec le déploiement de 10 500 militaires. Le Gouvernement a également décidé la création de 1 400 postes au ministère de l'Intérieur sur 3 ans (dont 530 recrutés dès 2015) et de 950 postes au ministère de la Justice. Il s'agit notamment, pour ce qui est du ministère de l'Intérieur, d'augmenter sensiblement les moyens du renseignement intérieur et de renforcer la cohérence et l'efficacité du dispositif.

Il faut, bien sûr, noter que ces mesures ont un coût. Ce sont des dépenses nouvelles qui devront se traduire par des économies dans d'autres secteurs du budget de l'État. Ne pas écrire cela serait parfaitement démagogique. Mais il y a là une incontestable priorité au vu des attentats subis et des menaces existantes.

D'autres mesures sont nécessaires pour lutter contre le terrorisme.

J'en citerai trois, sans prétendre être exhaustif.

- La mise en œuvre effective des mesures inscrites dans la récente loi sur le terrorisme permettant de lutter contre la diffusion par Internet de messages faisant l'apologie du terrorisme, ou de nature xénophobe, antisémites ou racistes. Un décret récemment publié permet désormais d'agir en ce sens. Et le ministère de la Justice a également pris des initiatives à cet égard.
- La lutte contre la « radicalisation ». Celle-ci suppose une vraie prévention, le recueil d'information, la prise en charge des personnes « radicalisées ». Cela concerne aussi bien l'Éducation nationale, que la Justice, les services sociaux et le ministère de l'Intérieur.

« Le Gouvernement a également décidé la création de 1 400 postes au ministère de l'Intérieur sur 3 ans et de 950 postes au ministère de la Justice »

- La coopération internationale. Elle est indispensable. Le terrorisme ne s'arrête pas aux frontières. Cette coopération est essentielle pour ce qui est du renseignement et aussi en matière opérationnelle. Nous devons tout particulièrement obtenir que le dispositif européen « PNR » (Passenger Name Record) soit mis en place au plus vite, dans le respect des garanties nécessaires.

Ces sujets sont légitimement l'objet de débats. C'est le propre de la démocratie. Cela n'enlève rien au fait qu'il est nécessaire que les Français s'unissent comme ils l'ont fait le 11 janvier pour lutter contre le terrorisme, qui est contraire aux principes les plus fondamentaux qui fondent le « vivre ensemble » et la République, qui est notre bien commun. ●

